

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre juin 2024 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2024-51	Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2023	Approuvée
N° 2024-52	Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2023 d'ENEDIS	Approuvée
N° 2024-53	Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq	Approuvée
N° 2024-54	Procès-verbal du comité syndical du 19 06 2024	Approuvée
N° 2024-55	Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies	Approuvée
N° 2024-56	Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS-TERRITOIRES	Approuvée
N° 2024-57	Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2023 du SDESM	Approuvée
N° 2024-58	Décision modification n°2 du budget principal	Approuvée
N° 2024-59	Opération suppression des armoires d'éclairage public non-conformes-programmes 2025-2026	Approuvée
N° 2024-60	Election d'un membre de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	Approuvée
N° 2024-61	Election d'un membre de la commission de contrôle financier (CCF)	Approuvée
N° 2024-62	Désignation d'un représentant du SDESM pour siéger au conseil d'administration de la SEM SDESM Energies	Approuvée
N° 2024-63	Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement de centrales solaires sur la commune de Coulommiers	Approuvée

N° 2024-64	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Annet-Sur-Marne	Approuvée
N° 2024-65	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bazoches-lès-Bray	Approuvée
N° 2024-66	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Beaumont-du-Gâtinais	Approuvée
N° 2024-67	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bernay-Vilbert	Approuvée
N° 2024-68	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bois le Roi	Approuvée
N° 2024-69	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boissise-le-Roi	Approuvée
N° 2024-70	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtenay-sur-Seine	Approuvée
N° 2024-71	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Congis-sur-Thérouanne	Approuvée
N° 2024-72	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Fay-lès-Nemours	Approuvée
N° 2024-73	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Isles-lès-Villenoy	Approuvée
N° 2024-74	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Chapelle Rabelais	Approuvée
N° 2024-75	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Les Ecrennes	Approuvée
N° 2024-76	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montceaux-lès-Meaux	Approuvée
N° 2024-77	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Montereau-sur-le-Jard	Approuvée
N° 2024-78	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Ormesson	Approuvée
N° 2024-79	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Plessis-Feu-Aussoux	Approuvée
N° 2024-80	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Saint-Ouen-en-Brie	Approuvée
N° 2024-81	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Sancy	Approuvée
N° 2024-82	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Sourdun	Approuvée

N° 2024-83	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Ury	Approuvée
N° 2024-84	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Villiers-en-Bière	Approuvée
N° 2024-85	Adhésion de la commune de Saint-Souplets	Approuvée
N° 2024-86	Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM BI-METHA	Approuvée

DELIBERATION N° 2024-58

Objet de la délibération : **Décision modification n°2 du budget principal**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	19/09/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	04/10/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Vu la délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-34 du 19 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
011	60611	Eau	500,00
011	60612	Energie - Electricité	262 300,00
011	611	Contrat prest serv avec entreprise	12 100,00
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	26 225,00
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	6 050,00
011	615232	Entretien et réparations sur réseaux	4 300,00
011	6156	Maintenance (sur matériel)	12 050,00
011	6185	frais de colloques et de séminaires	3 530,00
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00
011	62268	Honoraires	-15 000,00
011	6228	Rémunérations diverses (AMO)	9 800,00
011	6231	Annonces et Insertions	5 500,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	15 200,00
011	6233	Foires et expositions	-1 000,00
011	6238	divers publicité, publications, relations publiques	650,00
012	64118	Autres Indemnités du personnel	8 900,00
012	64131	Rémunération du personnel non titulaire	-8 900,00
023	023	Virement à la section d'investissement	142 205,00
TOTAL DEPENSES			490 410,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
	70 70388	Autres redevances et recettes diverses	62 400,00
	70 706888	Autres prestations de services	60 000,00
	70 70848	mise à dispo de personnel facturée	1 250,00
	74 74718	Autres dotations, subventions, participations	23 730,00
	74 74758	Groupement de collectivité	-10 500,00
	75 75888	Autres produits divers de gestion courante	255 800,00
	75 7574	Subvention de fonctionnement	13 800,00
	75 755	Dédits et pénalités perçus	52 900,00
76	761	Produits de participations	3 430,00
	77 773	Mdts annul ex. antér ou déchéance	16 000,00
013	6419	remboursement sur rémunérations du personnel	11 600,00
TOTAL RECETTES			490 410,00

DEPENSES INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
16	1641	Emprunt	-86 152,00
16	16318	emprunt obligataire	86 152,00
21	21351	Installations, agencements, aménagements	67 000,00
23	2315	sur installations techniques	271 730,00
204	2041482	Subventions équipements aux communes	271 730,00
45	4581032	bezalles	5 000,00
45	4581062	celle sur morin	300,00
45	4581159	echouboulains	49 000,00
45	4581222	houssaye en brie	8 100,00
45	4581987	CC brie nangissienne	115 000,00
TOTAL DEPENSES			787 860,00

RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
13	1311	subvention d'équipement transférables de l'Etat et établ. Nat.	32 900,00
13	1328	Autres subventions équipement (R2, TK, Art8, Fonds site)	418 500,00
13	1318	subvention d'investissement - autres	5 000,00
16	1641	emprunts en euros	-86 152,00
16	16318	autres emprunts obligataires	86 152,00
23	2315	Installation, matériel et outillage techniques	850,00
45	4582015	baby	3 800,00
45	4582032	bezalles	5 000,00
45	4582062	celle sur morin	300,00
45	4582085	La Chapelle-la-Reine	1 005,00
45	4582154	diant	3 900,00
45	4582159	echouboulains	49 000,00
45	4582222	houssaye en brie	8 100,00
45	4582487	villemer	2 300,00
45	4582987	CC brie nangissienne	115 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	142 205,00
TOTAL RECETTES			787 860,00

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget primitif 2024, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2024-51

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2023 de GrDF**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;

Vu l'avenant n°6 au contrat de concession approuvé par délibération n°2023-97 du 30 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu le compte-rendu d'activité de concession 2023 de GrDF ci-annexé ;

Considérant l'article 31 de ce traité spécifiant que le concessionnaire produira pour chaque année civile à l'autorité concédante, avant le 1^{er} juin qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2023 de GrDF.

DELIBERATION N° 2024-52

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2023 d'ENEDIS**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession électrique signé le 9 décembre 2014 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, ERDF (devenu ENEDIS) et EDF ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu le compte-rendu d'activité de concession 2023 d'ENEDIS ci-annexé ;

Considérant l'article 32 de ce traité spécifiant que le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2023 d'Enedis.

DELIBERATION N° 2024-53

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du comité syndical n°2020-111 du 14 octobre 2020 relative à l'attribution de la délégation de service public pour la concession de la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq et autorisation de signature du contrat ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;
Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;
Vu le rapport annuel 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq ci-annexé ;
Considérant l'article 70 de ce contrat spécifiant que le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq.

DELIBERATION N° 2024-54

Objet de la délibération : **Procès-verbal du comité syndical du 19/06/2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	19/09/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	04/10/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024.

DELIBERATION N° 2024-55

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies de l'année 2023 ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires ;

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement de ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences de la SEM SDESM Energies ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies.

DELIBERATION N° 2024-56

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES de l'année 2023 ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences de la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES ;

Considérant que le SDESM est actionnaire de la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES et est représenté à l'assemblée spéciale des actionnaires par le SIPPEREC ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES pour l'année 2023.

DELIBERATION N° 2024-57

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2023 du SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	19/09/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	04/10/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport d'activité du SDESM pour l'année 2023 ci-annexé ;

Considérant que le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du syndicat, et les moyens techniques et financiers mis en œuvre pour assurer la qualité et l'efficacité du service public ;

Considérant que le rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences du syndicat au cours de l'année écoulée ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport d'activité du SDESM pour l'année 2023.

DIT que le rapport d'activité 2023 du SDESM sera notifié à l'ensemble de ses adhérents, à ses partenaires, et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

DELIBERATION N° 2024-59

Objet de la délibération : **Opération suppression des armoires d'éclairage public non-conformes-programmes 2025-2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2023-52 du comité syndical du 6 avril 2023 relative à la modification des subventions éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la charte de l'éclairage public ;

Vu le règlement de l'éclairage public ;

Vu le tableau des subventions de l'éclairage public ci-annexé ;

Considérant que le SDESM souhaite apporter son soutien aux communes investissant dans la mise en conformité de leur patrimoine d'éclairage public et plus particulièrement dans le remplacement des armoires de commande identifiées comme non-conformes en créant un programme exceptionnel de soutien financier pour les années 2025 et 2026 ;

Considérant l'importance du volume d'armoires inventoriées comme non-conformes par les entreprises titulaires des lots de maintenance / exploitation du groupement de commande coordonné par le SDESM, ce volume d'armoires non-conformes étant estimé à 1 368 ;

Considérant que le taux actuel de ce fonds de concours s'élève à 30% du montant total HT des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SDESM par les communes avec un plafonnement des dépenses éligibles ;

Considérant que le taux actuel de ce fonds de concours s'élève à 20% du montant total HT des travaux lorsque la maîtrise d'ouvrage est conservée par la commune avec un plafonnement des dépenses éligibles ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans l'enveloppe annuelle des subventions accordées aux communes (soit 35 000 € par année budgétaire et par commune) ;

Considérant que cette opération exceptionnelle est plafonnée à un volume de 200 armoires par an, soit un total de 400 armoires sur 2025 /2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'appliquer un taux d'aide de 50% du montant HT des travaux pour les travaux spécifiques de remplacement d'armoires non-conformes réalisés par transfert de maîtrise d'ouvrage au SDESM.

DECIDE d'appliquer un taux d'aide de 50% du montant HT des travaux pour les travaux spécifiques de remplacement d'armoires non-conformes réalisés en maîtrise d'ouvrage directe des communes.

DECIDE de maintenir le plafond des dépenses éligibles, soit 4 000 € HT.

DECIDE que ce fonds de concours n'est versé qu'aux communes pour lesquelles le SDESM perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité.

APPROUVE le tableau des subventions de l'éclairage public.

DECIDE de l'entrée en vigueur de cette opération à compter du 1^{er} janvier 2025.

DECIDE que cette opération s'inscrit dans l'enveloppe annuelle des subventions accordées aux communes (soit 35 000 € par année budgétaire et par commune).

DECIDE que cette opération exceptionnelle est plafonnée à un volume de 200 armoires par an, soit un total de 400 armoires sur 2025 /2026.

DELIBERATION N° 2024-60

Objet de la délibération : **Election d'un membre de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le CGCT et notamment son article L1413-1,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n° 2020-80 du comité syndical du 10 septembre 2020 portant élection des membres de la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que le SDESM est concerné par ces dispositions légales ;

Considérant qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée de quatre membres titulaires et autant de suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

Considérant en outre que cette commission est composée des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante (associations de consommateurs, de protection de l'environnement, caritatives...) ;

Considérant à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire en remplacement de Madame Cathy VEIL (démissionnaire) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical, après organisation du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste un nouveau délégué suppléant, en remplacement de Madame Cathy Veil, appelé à siéger au sein de la commission de délégation de service public en la personne de Monsieur Pascal FOURNIER.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission consultative des services publics locaux :

En qualité de membres titulaires :

M. Jean-Jacques BERNARD
M. Gilles ROSSIGNEUX
M. Pascal FOURNIER
M. Didier FENOUILLET

En qualité de membres suppléants :

M. Dominique BOSSE
M. Michel DUBARRY
M. Christophe MARTINET
Mme Claude RAIMBOURG

M. Pierre YVROUD, en sa qualité de Président du SDESM, est Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DELIBERATION N° 2024-61

Objet de la délibération : **Election d'un membre de la commission de contrôle financier (CCF)**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu l'ordonnance du 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L 1411.2, L 1411.3, L1412-1 L 2224-5, et R 2222-1 à R 2222-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n° 2020-79 du comité syndical du 10 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle financier et approbation du règlement intérieur ;

Considérant qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée de quatre membres titulaires et autant de suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

Considérant en outre, que des associations représentatives des usagers et des consommateurs peuvent être sollicitées pour siéger au sein de la commission de contrôle financier ;

Considérant à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette commission est notamment chargée de contrôler les conventions passées avec des entreprises, que ces conventions prennent la forme de délégation de service public, de contrats de partenariat, de conventions de prêt ou de garanties d'emprunt (liste non exhaustive) ;

Considérant que la commission doit disposer des compétences nécessaires à sa mission et peut ainsi se faire aider par un organisme extérieur ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire en remplacement de Madame Cathy VEIL (démissionnaire) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical, après organisation du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste un nouveau délégué titulaire, en remplacement de Madame Cathy VEIL, appelé à siéger au sein de la commission de contrôle financier en la personne de Mme Marie-Charlotte NOUHAUD.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission de contrôle financier :

En qualité de membres titulaires :

M. Jean-Jacques BERNARD

M. Gilles DURAND

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS

En qualité de membres suppléants :

Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN

M. Segundo COFRECES

M. Didier FENOUILLET

M. Pierre YVROUD, en sa qualité de Président du SDESM, est Président de la Commission de Contrôle Financier.

DELIBERATION N° 2024-62

Objet de la délibération : **Désignation d'un représentant du SDESM pour siéger au conseil d'administration de la SEM SDESM Energies**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2017-39 du 16 mai 2017 portant création d'une société d'économie mixte locale dénommée SDESM ENERGIES, approbation de ses statuts et de son pacte d'actionnaire ;

Vu les statuts de ladite SEM SDESM ENERGIES ainsi que son pacte d'actionnaires ;

Vu la délibération n°2020-83 du comité syndical du 10 septembre 2020 relative à la désignation des représentants du SDESM à la société d'économie mixte SDESM ENERGIES ;

Vu la délibération n°2023-26 du comité syndical du 9 mars 2023 relative à la désignation d'un nouveau représentant du SDESM à la société d'économie mixte SDESM ENERGIES ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant en remplacement de Madame Cathy VEIL (démissionnaire) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du comité syndical un nouveau représentant du SDESM, en remplacement de Madame Cathy VEIL, appelé à siéger au sein du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES en la personne de M. Gérard GENEVIEVE.

PREND ACTE de la nouvelle composition du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES :

M. Julien AGUIN

M. Jacques DELPORTE

M. Gilles DURAND

M. Gérard GENEVIEVE

M. Pierre YVROUD

DELIBERATION N° 2024-63

Objet de la délibération : **Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement de centrales solaires sur la commune de Coulommiers**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	49
Votants	57
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Christian POTEAU

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à Monsieur Pascal FOURNIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant que dans le cadre de son activité de développement de projets photovoltaïques, la SEM SDESM Energies a étudié avec la commune de Coulommiers l'opportunité de développer plusieurs centrales solaires sur les toitures ou des terrains de la commune (ci-après le « Projet ») ;

Considérant que parmi l'ensemble des sites identifiés, la toiture du Centre Technique Municipal s'avère la plus intéressante et la première à développer ;

Considérant que c'est dans ce contexte que la commune de Coulommiers a sollicité la SEM SDESM Energies afin de l'accompagner dans le développement d'une installation solaire, la commune souhaitant participer au projet dans une société dédiée avec la SEM SDESM Energies ;

Considérant les caractéristiques principales suivantes :

- Forme juridique : société par actions simplifiée au sens des dispositions du Code de Commerce applicables ;
- Dénomination sociale proposée : Coulommiers Energie Solaire ;
- Capital social : mille euros (1.000 €) ;
- Objet social principal : le développement, la production, l'exploitation et la vente d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de la commune de Coulommiers ;
- Participation au capital de la commune de Coulommiers à hauteur de 49% et de SDESM Energies à hauteur de 51% ;

Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM Energies (M. Gilles Durand, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin et M. Gérard Geneviève) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE la SEM SDESM Energies :

- à constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être :
COULOMMIERS ENERGIE SOLAIRE, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques à Coulommiers.
- à effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

DELIBERATION N° 2024-64

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Annet-Sur-Marne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Annet-Sur-Marne en date du 02/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune d'Annet-Sur-Marne est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune d'Annet-Sur-Marne avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune d'Annet-Sur-Marne souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune d'Annet-Sur-Marne.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-65

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bazoches-les-Bray**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bazoches-les-Bray en date du 19/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Bazoches-les-Bray est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Bazoches-les-Bray avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Bazoches-les-Bray souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bazoches-les-Bray.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-66

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Beaumont-du-Gâtinais**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beaumont-du-Gâtinais en date du 25/07/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Beaumont-du-Gâtinais est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Beaumont-du-Gâtinais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Beaumont-du-Gâtinais souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Beaumont-du-Gâtinais.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-67

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bernay-Vilbert**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert en date du 09/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bernay-Vilbert.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-68

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bois-le-Roi**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L. 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'article 7.1 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bois-le-Roi en date du 13/06/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que les communes membres du SDESM peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants de ses membres ;

Considérant que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

Considérant que la commune Bois-le-Roi est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Bois-le-Roi dispose déjà d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bois-le-Roi.

APPROUVE le transfert de la propriété et la gestion de la borne de recharge existante et tous les contrats associés, sis place Jeanne Platet à Bois-le-Roi.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-69

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boissise-le-Roi**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi en date du 12/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Boissise-le-Roi est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Boissise-le-Roi avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Boissise-le-Roi souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Boissise-le-Roi.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-70

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtenay-sur-Seine**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-sur-Seine en date du 09/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Châtenay-sur-Seine.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-71

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Congis-sur-Thérouanne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Congis-sur-Thérouanne en date du 26/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Congis-sur-Thérouanne est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Congis-sur-Thérouanne avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Congis-sur-Thérouanne souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Congis-sur-Thérouanne.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-72

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Faj-lès-Nemours**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fay-lès-Nemours en date du 03/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Fay-lès-Nemours est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Fay-lès-Nemours avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Fay-lès-Nemours souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Fay-les-Nemours.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-73

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Isles-lès-Villenoy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Isles-lès-Villenoy en date du 12/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Isles-lès-Villenoy est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Isles-lès-Villenoy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Isles-lès-Villenoy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Isles-lès-Villenoy.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-74

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Chapelle Rabelais**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Chapelle Rabelais en date du 03/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de La Chapelle Rabelais est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de La Chapelle Rabelais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de La Chapelle Rabelais souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de La Chapelle Rabelais.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-75

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Les Ecrennes**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Les Ecrennes en date du 29/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Les Ecrennes est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Les Ecrennes avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Les Ecrennes souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Les Ecrennes.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-58

Objet de la délibération : **Décision modification n°2 du budget principal**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	19/09/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	04/10/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Vu la délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024-34 du 19 juin 2024 relative à la décision modificative n°1 ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
011	60611	Eau	500,00
011	60612	Energie - Electricité	262 300,00
011	611	Contrat prest serv avec entreprise	12 100,00
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	26 225,00
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	6 050,00
011	615232	Entretien et réparations sur réseaux	4 300,00
011	6156	Maintenance (sur matériel)	12 050,00
011	6185	frais de colloques et de séminaires	3 530,00
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00
011	62268	Honoraires	-15 000,00
011	6228	Rémunérations diverses (AMO)	9 800,00
011	6231	Annonces et Insertions	5 500,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	15 200,00
011	6233	Foires et expositions	-1 000,00
011	6238	divers publicité, publications, relations publiques	650,00
012	64118	Autres Indemnités du personnel	8 900,00
012	64131	Rémunération du personnel non titulaire	-8 900,00
023	023	Virement à la section d'investissement	142 205,00
TOTAL DEPENSES			490 410,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
	70 70388	Autres redevances et recettes diverses	62 400,00
	70 706888	Autres prestations de services	60 000,00
	70 70848	mise à dispo de personnel facturée	1 250,00
	74 74718	Autres dotations, subventions, participations	23 730,00
	74 74758	Groupement de collectivité	-10 500,00
	75 75888	Autres produits divers de gestion courante	255 800,00
	75 7574	Subvention de fonctionnement	13 800,00
	75 755	Dédits et pénalités perçus	52 900,00
76	761	Produits de participations	3 430,00
	77 773	Mdts annul ex. antér ou déchéance	16 000,00
013	6419	remboursement sur rémunérations du personnel	11 600,00
TOTAL RECETTES			490 410,00

DEPENSES INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
16	1641	Emprunt	-86 152,00
16	16318	emprunt obligataire	86 152,00
21	21351	Installations, agencements, aménagements	67 000,00
23	2315	sur installations techniques	271 730,00
204	2041482	Subventions équipements aux communes	271 730,00
45	4581032	bezalles	5 000,00
45	4581062	celle sur morin	300,00
45	4581159	echouboulains	49 000,00
45	4581222	houssaye en brie	8 100,00
45	4581987	CC brie nangissienne	115 000,00
TOTAL DEPENSES			787 860,00

RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLE ARTICLE	MONTANT
13	1311	subvention d'équipement transférables de l'Etat et établ. Nat.	32 900,00
13	1328	Autres subventions équipement (R2, TK, Art8, Fonds site)	418 500,00
13	1318	subvention d'investissement - autres	5 000,00
16	1641	emprunts en euros	-86 152,00
16	16318	autres emprunts obligataires	86 152,00
23	2315	Installation, matériel et outillage techniques	850,00
45	4582015	baby	3 800,00
45	4582032	bezalles	5 000,00
45	4582062	celle sur morin	300,00
45	4582085	La Chapelle-la-Reine	1 005,00
45	4582154	diant	3 900,00
45	4582159	echouboulains	49 000,00
45	4582222	houssaye en brie	8 100,00
45	4582487	villemer	2 300,00
45	4582987	CC brie nangissienne	115 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	142 205,00
TOTAL RECETTES			787 860,00

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget primitif 2024, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2024-51

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2023 de GrDF**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;

Vu l'avenant n°6 au contrat de concession approuvé par délibération n°2023-97 du 30 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu le compte-rendu d'activité de concession 2023 de GrDF ci-annexé ;

Considérant l'article 31 de ce traité spécifiant que le concessionnaire produira pour chaque année civile à l'autorité concédante, avant le 1^{er} juin qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2023 de GrDF.

DELIBERATION N° 2024-52

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité de concession 2023 d'ENEDIS**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession électrique signé le 9 décembre 2014 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, ERDF (devenu ENEDIS) et EDF ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;

Vu le compte-rendu d'activité de concession 2023 d'ENEDIS ci-annexé ;

Considérant l'article 32 de ce traité spécifiant que le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession 2023 d'Enedis.

DELIBERATION N° 2024-53

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du compte-rendu d'activité 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du comité syndical n°2020-111 du 14 octobre 2020 relative à l'attribution de la délégation de service public pour la concession de la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq et autorisation de signature du contrat ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;
Vu l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui s'est réunie le 18 septembre 2024 ;
Vu le rapport annuel 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq ci-annexé ;
Considérant l'article 70 de ce contrat spécifiant que le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du compte-rendu d'activité 2023 de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq.

DELIBERATION N° 2024-54

Objet de la délibération : **Procès-verbal du comité syndical du 19/06/2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	19/09/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	04/10/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024.

DELIBERATION N° 2024-55

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies de l'année 2023 ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires ;

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement de ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences de la SEM SDESM Energies ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM SDESM Energies.

DELIBERATION N° 2024-56

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
19/09/2024	

Date d'affichage	
04/10/2024	

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES de l'année 2023 ci-annexé ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte où elles sont actionnaires

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences de la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES ;

Considérant que le SDESM est actionnaire de la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES et est représenté à l'assemblée spéciale des actionnaires par le SIPPEREC ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 des élus mandataires du SDESM pour la SEM INVESTISSEMENTS&TERRITOIRES pour l'année 2023.

DELIBERATION N° 2024-57

Objet de la délibération : **Délibération portant prise acte du rapport d'activité 2023 du SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	19/09/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	04/10/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le rapport d'activité du SDESM pour l'année 2023 ci-annexé ;

Considérant que le rapport annuel d'activité est un document d'information sur l'organisation du syndicat, et les moyens techniques et financiers mis en œuvre pour assurer la qualité et l'efficacité du service public ;

Considérant que le rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences du syndicat au cours de l'année écoulée ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE du rapport d'activité du SDESM pour l'année 2023.

DIT que le rapport d'activité 2023 du SDESM sera notifié à l'ensemble de ses adhérents, à ses partenaires, et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

DELIBERATION N° 2024-59

Objet de la délibération : **Opération suppression des armoires d'éclairage public non-conformes-programmes 2025-2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2023-52 du comité syndical du 6 avril 2023 relative à la modification des subventions éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la charte de l'éclairage public ;

Vu le règlement de l'éclairage public ;

Vu le tableau des subventions de l'éclairage public ci-annexé ;

Considérant que le SDESM souhaite apporter son soutien aux communes investissant dans la mise en conformité de leur patrimoine d'éclairage public et plus particulièrement dans le remplacement des armoires de commande identifiées comme non-conformes en créant un programme exceptionnel de soutien financier pour les années 2025 et 2026 ;

Considérant l'importance du volume d'armoires inventoriées comme non-conformes par les entreprises titulaires des lots de maintenance / exploitation du groupement de commande coordonné par le SDESM, ce volume d'armoires non-conformes étant estimé à 1 368 ;

Considérant que le taux actuel de ce fonds de concours s'élève à 30% du montant total HT des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SDESM par les communes avec un plafonnement des dépenses éligibles ;

Considérant que le taux actuel de ce fonds de concours s'élève à 20% du montant total HT des travaux lorsque la maîtrise d'ouvrage est conservée par la commune avec un plafonnement des dépenses éligibles ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans l'enveloppe annuelle des subventions accordées aux communes (soit 35 000 € par année budgétaire et par commune) ;

Considérant que cette opération exceptionnelle est plafonnée à un volume de 200 armoires par an, soit un total de 400 armoires sur 2025 /2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'appliquer un taux d'aide de 50% du montant HT des travaux pour les travaux spécifiques de remplacement d'armoires non-conformes réalisés par transfert de maîtrise d'ouvrage au SDESM.

DECIDE d'appliquer un taux d'aide de 50% du montant HT des travaux pour les travaux spécifiques de remplacement d'armoires non-conformes réalisés en maîtrise d'ouvrage directe des communes.

DECIDE de maintenir le plafond des dépenses éligibles, soit 4 000 € HT.

DECIDE que ce fonds de concours n'est versé qu'aux communes pour lesquelles le SDESM perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité.

APPROUVE le tableau des subventions de l'éclairage public.

DECIDE de l'entrée en vigueur de cette opération à compter du 1^{er} janvier 2025.

DECIDE que cette opération s'inscrit dans l'enveloppe annuelle des subventions accordées aux communes (soit 35 000 € par année budgétaire et par commune).

DECIDE que cette opération exceptionnelle est plafonnée à un volume de 200 armoires par an, soit un total de 400 armoires sur 2025 /2026.

DELIBERATION N° 2024-60

Objet de la délibération : **Election d'un membre de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le CGCT et notamment son article L1413-1,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n° 2020-80 du comité syndical du 10 septembre 2020 portant élection des membres de la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que le SDESM est concerné par ces dispositions légales ;

Considérant qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée de quatre membres titulaires et autant de suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

Considérant en outre que cette commission est composée des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante (associations de consommateurs, de protection de l'environnement, caritatives...)

Considérant à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire en remplacement de Madame Cathy VEIL (démissionnaire) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical, après organisation du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste un nouveau délégué suppléant, en remplacement de Madame Cathy Veil, appelé à siéger au sein de la commission de délégation de service public en la personne de Monsieur Pascal FOURNIER.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission consultative des services publics locaux :

En qualité de membres titulaires :

M. Jean-Jacques BERNARD
M. Gilles ROSSIGNEUX
M. Pascal FOURNIER
M. Didier FENOUILLET

En qualité de membres suppléants :

M. Dominique BOSSE
M. Michel DUBARRY
M. Christophe MARTINET
Mme Claude RAIMBOURG

M. Pierre YVROUD, en sa qualité de Président du SDESM, est Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DELIBERATION N° 2024-61

Objet de la délibération : **Election d'un membre de la commission de contrôle financier (CCF)**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu l'ordonnance du 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L 1411.2, L 1411.3, L1412-1 L 2224-5, et R 2222-1 à R 2222-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n° 2020-79 du comité syndical du 10 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle financier et approbation du règlement intérieur ;

Considérant qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée de quatre membres titulaires et autant de suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

Considérant en outre, que des associations représentatives des usagers et des consommateurs peuvent être sollicitées pour siéger au sein de la commission de contrôle financier ;

Considérant à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette commission est notamment chargée de contrôler les conventions passées avec des entreprises, que ces conventions prennent la forme de délégation de service public, de contrats de partenariat, de conventions de prêt ou de garanties d'emprunt (liste non exhaustive) ;

Considérant que la commission doit disposer des compétences nécessaires à sa mission et peut ainsi se faire aider par un organisme extérieur ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire en remplacement de Madame Cathy VEIL (démissionnaire) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du Comité Syndical, après organisation du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste un nouveau délégué titulaire, en remplacement de Madame Cathy VEIL, appelé à siéger au sein de la commission de contrôle financier en la personne de Mme Marie-Charlotte NOUHAUD.

PREND ACTE de la nouvelle composition de la commission de contrôle financier :

En qualité de membres titulaires :

M. Jean-Jacques BERNARD

M. Gilles DURAND

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS

En qualité de membres suppléants :

Mme Bernadette BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN

M. Segundo COFRECES

M. Didier FENOUILLET

M. Pierre YVROUD, en sa qualité de Président du SDESM, est Président de la Commission de Contrôle Financier.

DELIBERATION N° 2024-62

Objet de la délibération : **Désignation d'un représentant du SDESM pour siéger au conseil d'administration de la SEM SDESM Energies**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2017-39 du 16 mai 2017 portant création d'une société d'économie mixte locale dénommée SDESM ENERGIES, approbation de ses statuts et de son pacte d'actionnaire ;

Vu les statuts de ladite SEM SDESM ENERGIES ainsi que son pacte d'actionnaires ;

Vu la délibération n°2020-83 du comité syndical du 10 septembre 2020 relative à la désignation des représentants du SDESM à la société d'économie mixte SDESM ENERGIES ;

Vu la délibération n°2023-26 du comité syndical du 9 mars 2023 relative à la désignation d'un nouveau représentant du SDESM à la société d'économie mixte SDESM ENERGIES ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant en remplacement de Madame Cathy VEIL (démissionnaire) ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE parmi les délégués syndicaux siégeant au sein du comité syndical un nouveau représentant du SDESM, en remplacement de Madame Cathy VEIL, appelé à siéger au sein du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES en la personne de M. Gérard GENEVIEVE.

PREND ACTE de la nouvelle composition du conseil d'administration de la SEM SDESM ENERGIES :

M. Julien AGUIN

M. Jacques DELPORTE

M. Gilles DURAND

M. Gérard GENEVIEVE

M. Pierre YVROUD

DELIBERATION N° 2024-63

Objet de la délibération : **Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement de centrales solaires sur la commune de Coulommiers**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	49
Votants	57
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Christian POTEAU

Le président Yvroud cède la présidence de la séance à Monsieur Pascal FOURNIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant que dans le cadre de son activité de développement de projets photovoltaïques, la SEM SDESM Energies a étudié avec la commune de Coulommiers l'opportunité de développer plusieurs centrales solaires sur les toitures ou des terrains de la commune (ci-après le « Projet ») ;

Considérant que parmi l'ensemble des sites identifiés, la toiture du Centre Technique Municipal s'avère la plus intéressante et la première à développer ;

Considérant que c'est dans ce contexte que la commune de Coulommiers a sollicité la SEM SDESM Energies afin de l'accompagner dans le développement d'une installation solaire, la commune souhaitant participer au projet dans une société dédiée avec la SEM SDESM Energies ;

Considérant les caractéristiques principales suivantes :

- Forme juridique : société par actions simplifiée au sens des dispositions du Code de Commerce applicables ;
- Dénomination sociale proposée : Coulommiers Energie Solaire ;
- Capital social : mille euros (1.000 €) ;
- Objet social principal : le développement, la production, l'exploitation et la vente d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de la commune de Coulommiers ;
- Participation au capital de la commune de Coulommiers à hauteur de 49% et de SDESM Energies à hauteur de 51% ;

Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM Energies (M. Gilles Durand, M. Pierre Yvroud, M. Jacques Delporte, M. Julien Aguin et M. Gérard Geneviève) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE la SEM SDESM Energies :

- à constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être :
COULOMMIERS ENERGIE SOLAIRE, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques à Coulommiers.
- à effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

DELIBERATION N° 2024-64

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Annet-Sur-Marne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Annet-Sur-Marne en date du 02/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune d'Annet-Sur-Marne est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune d'Annet-Sur-Marne avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune d'Annet-Sur-Marne souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune d'Annet-Sur-Marne.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-65

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bazoches-les-Bray**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bazoches-les-Bray en date du 19/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Bazoches-les-Bray est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Bazoches-les-Bray avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Bazoches-les-Bray souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bazoches-les-Bray.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-66

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Beaumont-du-Gâtinais**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Beaumont-du-Gâtinais en date du 25/07/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Beaumont-du-Gâtinais est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Beaumont-du-Gâtinais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Beaumont-du-Gâtinais souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Beaumont-du-Gâtinais.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-67

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bernay-Vilbert**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert en date du 09/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bernay-Vilbert.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-68

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Bois-le-Roi**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L. 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'article 7.1 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bois-le-Roi en date du 13/06/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que les communes membres du SDESM peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants de ses membres ;

Considérant que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

Considérant que la commune Bois-le-Roi est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Bois-le-Roi dispose déjà d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Bois-le-Roi.

APPROUVE le transfert de la propriété et la gestion de la borne de recharge existante et tous les contrats associés, sis place Jeanne Platet à Bois-le-Roi.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-69

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Boissise-le-Roi**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi en date du 12/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Boissise-le-Roi est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Boissise-le-Roi avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Boissise-le-Roi souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Boissise-le-Roi.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-70

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Châtenay-sur-Seine**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châtenay-sur-Seine en date du 09/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Châtenay-sur-Seine.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-71

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Congis-sur-Thérouanne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Congis-sur-Thérouanne en date du 26/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Congis-sur-Thérouanne est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Congis-sur-Thérouanne avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Congis-sur-Thérouanne souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Congis-sur-Thérouanne.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-72

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Faj-lès-Nemours**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fay-lès-Nemours en date du 03/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Fay-lès-Nemours est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Fay-lès-Nemours avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Fay-lès-Nemours souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Fay-les-Nemours.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-73

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Isles-lès-Villenoy**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Isles-lès-Villenoy en date du 12/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Isles-lès-Villenoy est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Isles-lès-Villenoy avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Isles-lès-Villenoy souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Isles-lès-Villenoy.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-74

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de La Chapelle Rabelais**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Chapelle Rabelais en date du 03/09/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de La Chapelle Rabelais est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de La Chapelle Rabelais avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de La Chapelle Rabelais souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de La Chapelle Rabelais.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2024-75

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Les Ecrennes**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	89
Présents	54
Votants	62
Dont pouvoir	8

Date de la convocation	
	19/09/2024

Date d'affichage	
	04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre à 10h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 septembre 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Bruno BERTHINEAU, M. Julien BOUSSANGE, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA M. Eric GRIMONT, M. Dany ROUGERIE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Alban LANSELLE, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, Mme Laure LUCE.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER.

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Achille HOURDE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Pascal MACHU donne pouvoir à M Philippe BAPTIST

M. Patrick MIKALEF donne pouvoir M. COUROYER

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. Christophe MARTINET

M. Michel GARD donne pouvoir à M. Jean-Paul ANGLADE

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Didier FENOUILLET donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Benoît BLANC, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean-Philippe POMMERET, M Laurent ROUDAUT, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Francis ROUSSET, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNEL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Les Ecrennes en date du 29/08/2024 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Les Ecrennes est adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Les Ecrennes avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

Considérant que cette convention est arrivée à terme ;

Considérant que la commune de Les Ecrennes souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Les Ecrennes.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.